

J. de plazures

Guillaume gillet fils legitime de Jean et de Marie
gourchant sa mere fut ne le troisieme d'auril Baptise
le troisieme dudit Mois lan mil six centz soixante
Cinq par M^{re} Vincent de Coader p^{re}, Parrain fut
Escuyer Guillaume du Camerac Seigneur de Remongny
de Maraine honorable femme adieu pierre de

V. de Coader
p^{re}

J. le Borgnet
J. de plazures

Le mardi gras second jour de Mars
Six cents quatrevingt huit après les fiancailles
faites en l'église paroissiale de Cauan par
M^r de Jacques Le Loure prestre le vingt &
deuxiesme fevrier dernier Et les trois proclamations
de bans faites par trois jours Solemnels
sans opposition tant en l'église paroissiale de
Cauan qu'en celle de Pluzunet comme Il Couste
par la Lettre missive de G. & D. messire
Nicolas Clech Sieur Recteur de lad. paroisse
sçavoir Le vingt & deuxiesme, vingt & cinquiesme
Et vingt & neufliesme dud. mois de fevrier,
ne s'estant trouvé aucun Empeschement canonique
ny civil, Je soubs né Charles veüret prest. Recteur
de lad. paroisse de Cauan ay Interrogé
publiquement dans mad. Eglise Guillaume Le
Gillet âgé d'environ vingt & quatre ans fils
de Yves & Marie Guartant ses pere & mere de lad.
paroisse de pluzunet & yuonne Gaultier âgée
de vingt & six ans fille de Pierre & Yvonne
Le Penne ses pere & mere de celled. paroisse de
Cauan en consequence du decret de Justice Emanné
En la Jurisdiction de Cheffdupont Le vingtiesme
dud. mois de fevrier dernier Signé Le Maou
Greffe & vers moy demeure Et de leur consentement
mutuel par moy Solemnellement pris par paroles
de present & les ay conjoint en mariage en presence
de M^r Pierre Gaultier & yuonne Gaultier, & Marie
Guenapen & Adeline Trigent qui toutescelles declareront
ore sçavoir & leur ay donné la Benediction



Nuptiale pendant le saint sacrifice de
la messe se tout selon la forme
ordinaire de nostre messe la s.^{te} Eglise
et du saint concile de Trente.

B. L. L. L.

B. L. L. L.

de huit semaines

1
Quomes fille legitime de pisse gaultier Et
quome le pisse de sa femme fut baptisé de
l'eglise de Cauay par m^{re} Jacques le tourter
p^{re} Et furent parrain et marraine guilla
quominin et y^{me} gaultier le premier
Jours de Juillet mil six centz soixante quatre

Et Jacques le tourter
p^{re}